

M. 20 ✓

Georges Durocher  
et Maria Ladouceur

Le vingt sept Avril mil neuf cent huit, vu la dispense de deux bans de mariage accordée par Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Paul Bruchési, Archevêque de Montréal, vu aussi la publication du troisième ban faite hier Dimanche, au prône de notre messe paroissiale, entre Georges Durocher, agent de police, domicilié dans cette paroisse, fils majeur de feu Louis Durocher et de Philomène Denis, de cette paroisse d'une part; et Maria Ladouceur, fille majeure de Onésime Ladouceur, et de Philomène Brunet de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant trouvé aucun empêchement ni opposition à ce mariage, nous curé soussigné avons reçu le mutuel consentement de mariage des parties et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Onésime Ladouceur, père de la mariée qui a déclaré ne pouvoir signer, et de Louis Durocher, maître de St<sup>e</sup> Elisabeth de Montréal soussigné, avec les époux, lecture faite.

George Durocher  
Louis Durocher

J. Savaria curé

M. 21 ✓

Henri Morin  
et Marie  
Antoinette Florida Sicotte

Le vingt sept Avril mil neuf cent huit, vu la dispense de deux bans de mariage accordée par Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Paul Bruchési, Archevêque de Montréal, vu aussi la publication du troisième ban faite hier Dimanche, au prône de notre messe paroissiale, ainsi qu'en l'église de St<sup>e</sup> Cuthbert de Montréal, ce qui est certifié par le curé de cette église, entre Henri Morin, manufacturier, fils majeur de Hubert Morin, bourgeois et de Marie Desloges, de la paroisse de St<sup>e</sup> Cuthbert d'une part, et Marie Antoinette Florida Sicotte, fille adoptive de Henri

Schelagne, notaire, domiciliée dans cette  
paroisse, fille majeure de Azarie Sicotte  
distributeur, et de feu Melina Larnauve  
de la paroisse de la cathédrale de Montréal  
d'autre part; ne s'étant découvert aucun em-  
pêchement, ni opposition à ce mariage, nous  
Henri Gauthier, prêtre de St. Sulpice, en  
résidence à Notre Dame de Montréal, délégué  
ad hoc par le curé de cette paroisse de LaSalle  
avons reçu le mutuel consentement de mariage  
des parties contractantes et leur avons donné  
la bénédiction nuptiale, en présence de Hubert  
Morin, père de l'épouse, Henri Schelagne  
père adoptif de l'épouse, Azarie Sicotte son  
père naturel, et Monsieur le Chanoine  
Joseph Savariat, curé de LaSalle, soussignés  
ainsi que les époux, après lecture faite.

Morin  
Antoinette Sicotte  
Hubert Morin  
H. Schelagne  
Marie Desloge  
Elmina Sicotte  
Azarie Sicotte Père  
Albin Sicotte  
J. Savaria curé

H. Gauthier p<sup>tr</sup>

B 111  
Marie Berthe  
Lucienne  
Cauchon

Le vingt sept avril mil neuf cent  
huit nous vicair soussigné avons baptisé  
Marie Berthe Lucienne née. hier fille légi-  
time de Joseph Cauchon barbu et de  
Marie Louise Parent. Parvenir J. P<sup>tr</sup> Des-  
champs maire de LaSalle maraînie  
Bertha Dagenais soussigné lecture faite.

Bertha Dagenais  
J. P. Deschamps